

## HEURE DE QUESTIONS

<b>Auteur</b>	PDCB, par Laurent REY
<b>Objet</b>	Impossibilité d'accéder aux primes soumises par les caisses-maladie lors de la procédure de consultation : Comment y remédier ?
<b>Date</b>	04/09/2020
<b>Numéro</b>	2020.09.237

Dans le rapport du CE sur sa politique sanitaire 2019, on apprend que pour la première fois, les cantons n'ont pas eu accès aux primes soumises par les caisses-maladie lors de la procédure de consultation. On apprend également que les informations sur les réserves, provision et frais administratifs cantonaux ne sont plus envoyées aux cantons, ce qui rend impossible le travail de surveillance des cantons dans le domaine de l'assurance-maladie.

Qu'a prévu de faire le CE pour éviter que ce scénario se répète dans quelques semaines, lors de l'annonce des nouvelles primes d'assurance maladie ?

**Conclusion**